

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

AT2024/0063

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de **travaux d'aménagement extérieur, 8 rue de la Plaine, chez M. DUSQUESNE, par l'entreprise DELAVET, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX**, une benne de chantier sera posée sur 3 places de parking devant la propriété, **du 26 novembre au 27 décembre 2024.**

## **Article 1**

3 places de parking seront occupées par la pose d'une benne de chantier, au 8 rue de la Plaine, pendant la durée des travaux, du 26 novembre au 27 décembre 2024.

## **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée, durant toute la durée des travaux.

## **Article 3**

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Romagnat.

Fait à Tallende,  
Le 22 novembre 2024

L'adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

L'Adjoint  
**Patrick MARCHAT**

